

### Au sommaire :

- ▶ Quelques brèves de Fèvres...
- ▶ Un équipement adapté pour réaliser les patines
- ▶ Un partenariat pour faciliter l'installation des garde-corps
- ▶ Nouvelle unité de perçage pour métal
- ▶ Le crédit d'impôt en faveur des métiers d'art évolue
- ▶ Mise en œuvre du pacte pour l'artisanat
- ▶ Portrait d'artiste : Yvan Mercier, ferronnier Art Déco
- ▶ L'agenda des évènements à ne pas manquer !

### Quelques brèves de Fèvres...

#### ▶ *Les Fèvres 2013*

Organisée par l'IFRAM, la 6<sup>ème</sup> édition du salon européen des métiers d'art des métaux aura lieu les 18, 19 et 20 octobre 2013 dans le cadre prestigieux du château-musée de la ville d'Eu, en Seine-Maritime. Une fois encore, cette manifestation originale réunira les meilleurs artisans et artistes français qui transforment le métal en objet. Aussi, parce que les places sont particulièrement convoitées, nous vous invitons dès à présent à officialiser votre candidature en téléchargeant le dossier d'inscription en cliquant [ici](#). Enfin, sachez que le Grand Prix de Création, parrainé par la MNRA à hauteur de 6000 euros, sera reconduit. Plus d'informations sur [www.ifram.fr](http://www.ifram.fr) ou par téléphone au 02 35 64 42 30.



#### ▶ *Nouveaux taux de cotisations sociales pour les auto-entrepreneurs*

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, un décret relève les taux des cotisations et les contributions sociales dont sont redevables les auto-entrepreneurs pour les porter à un niveau équivalent à celui des prélèvements sociaux auxquels sont assujettis les autres travailleurs indépendants. Les professionnels qui sont toujours dans l'attente de l'audit, s'accordent à dire que cette nouvelle mesure "fragilisera" le statut. Les conclusions du rapport d'audit qui seront remises auprès du ministre Sylvia Pinel entre la fin mars et début avril 2013, seront déterminantes pour l'avenir du régime.

#### ▶ *Concours Ateliers d'Art de France*

Ateliers d'Art de France met en lumière le talent des métiers d'art en décernant, dans chaque région de France métropolitaine, un prix récompensant l'excellence d'un professionnel des métiers d'art. Ce concours est ouvert jusqu'au 20 mai 2013 aux créateurs et fabricants d'objets métiers d'art sur le sol français, de la création à la restauration, justifiant d'un statut de professionnel des métiers d'art. Parmi l'ensemble des lauréats régionaux, le jury du concours récompensera ensuite le lauréat national, qui recevra une dotation de 5000 €. Pour postuler, complétez le formulaire de candidature en ligne sur [www.ateliersdart.com](http://www.ateliersdart.com).

**Le Pôle national d'Innovation pour l'Artisanat des Métaux, souhaite vous apporter par cette lettre, toutes les informations pratiques liées à votre profession. Ce bulletin mensuel permet de vous informer régulièrement sur l'actualité du moment et sur des thématiques spécifiques à vos métiers. Pour vous abonner, connectez-vous sur [www.ifram.fr](http://www.ifram.fr)**

## Un équipement adapté pour réaliser les patines

Le Pôle national d'Innovation pour l'Artisanat des Métaux vient de publier un nouveau guide pratique pour apporter les principales informations pratiques liées à la patine des métaux. Ce guide présente les risques liés aux produits chimiques utilisés, les contraintes réglementaires, et quelques conseils d'utilisation. Un retour d'expérience sur un équipement développé par le Pôle est également présenté.

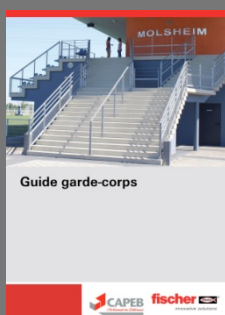
En 2005, près de 5 millions de tonnes de substances cancérigènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction ont été utilisés en France. S'il est difficile d'évaluer précisément la part des cancers ayant une origine professionnelle, il est établi en revanche que de nombreuses pathologies sont associées à l'exposition à des substances dangereuses. Les conséquences peuvent progressivement prendre la forme de maladie ou d'intoxication chronique, ou apparaître plusieurs années après l'exposition. L'utilisation de produits chimiques nocifs ne s'improvise pas. Avant toute manipulation, il est impératif de lire attentivement les fiches techniques correspondantes pour prendre connaissance des risques et des conditions de stockage. De plus, l'utilisation de protections individuelles adaptées est vivement recommandée en complément de l'équipement présenté dans ce guide.



Employeur, si un de vos salariés est exposé, vous avez pour obligation de lui présenter les risques et mettre tout en œuvre pour limiter ces risques, en particulier par l'intermédiaire du Document Unique. Lorsque des examens complémentaires sont prescrits par le médecin du travail pour un salarié, donc en rapport avec les risques professionnels auxquels ce salarié est exposé, le coût de ces examens est à la charge de l'employeur. Par ailleurs, en cas de maladie professionnelle reconnue se traduisant par une diminution permanente de capacité de travail, partielle ou totale du salarié, celui-ci a la possibilité d'engager une procédure visant à faire reconnaître la responsabilité de son employeur, si ce dernier a commis un manquement grave à son obligation de sécurité. Enfin, en cas de maladie consécutive à l'utilisation de produits nocifs, il se peut que la complémentaire santé ne prenne pas en charge les soins s'il est avéré qu'aucun dispositif de protection n'était employé. Concernant le respect de l'environnement, bien que les quantités de produits chimiques utilisées restent faibles, la réglementation est de plus en plus sévère vis-à-vis de la gestion des déchets. Et comme signalé dans ce guide, chacun doit être responsable et les déchets toxiques, même en faibles quantités, sont soumis à des textes de loi et au Code de l'environnement.

Enfin, par la réalisation d'un équipement adapté, l'IFRAM a souhaité tout d'abord alerter et sensibiliser les artisans sur les risques liés à l'utilisation des produits chimiques employés pour effectuer les patines ou tout autre traitement de surface, à la fois vis-à-vis de l'environnement, mais aussi vis-à-vis de la santé de l'opérateur. Ensuite, l'IFRAM a souhaité faire partager son expérience sur cette action et pouvoir permettre à chacun de concevoir son propre équipement en se basant sur les informations fournies dans ce guide. Le guide est disponible gratuitement sur [www.ifram.fr](http://www.ifram.fr).

## Un partenariat pour faciliter l'installation des garde-corps



Parmi ses nombreuses activités, la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB) sensibilise ses adhérents au changement des normes et des réglementations. Récemment, elle a eu l'occasion de mettre ces compétences en pratique à travers une action menée en partenariat avec l'industriel Fischer en proposant une formation et un guide relatif à la fixation des garde-corps. Très complet et didactique, ce guide illustré de photos et de croquis techniques présente en détails les caractéristiques techniques et les aspects réglementaires liés à la nécessité de prendre en compte les Eurocodes (harmonisation européenne des règles de conception, de calcul et de justification des structures des bâtiments et des ouvrages de génie civil). On y retrouve aussi

les caractéristiques dimensionnelles des garde-corps, des rampes, des différents éléments de remplissage et les tolérances de fabrication. Tous les points importants permettant de dimensionner un garde-corps sont abordés. L'industriel Fischer rencontre les acteurs de la profession lors des soirées d'information organisées par la CAPEB en régions afin de leur présenter le guide. Poseurs, métalliers, serruriers peuvent ainsi se familiariser avec les différentes causes de détérioration possibles des ouvrages, les dimensions, les procédures, le calcul des profils des garde-corps... Pour tout renseignement, contactez l'UNA Serrurerie-Métallerie de la CAPEB au 01 53 60 50 00.

## Nouvelle unité de perçage pour métal

Le fabricant Fein propose une nouvelle unité de perçage pour métal adaptée pour les grandes épaisseurs. Baptisée KBB60, cette unité est destinée aux perçages en atelier d'une profondeur de coupe pouvant aller jusqu'à 75 mm, grâce à un arbre de perçage très long. La broche guidée permet une bonne circularité du perçage et l'éjection fiable de la carotte. La vitesse de rotation variable permet d'adapter d'autres fraises dont le diamètre peut aller jusqu'à 60 mm. De conception robuste en aluminium, l'outillage dispose d'un pare-copeaux et d'un cabestan réversible droite ou gauche, ainsi qu'un dispositif de lubrification de coupe par gravité breveté intégré avec réservoir intégré au support de perçage. Fein propose également une vaste gamme de fraises HSS optimale adaptées à son équipement. [www.fein.fr](http://www.fein.fr)



## Le crédit d'impôt en faveur des métiers d'art évolue

La Direction Générale de la Compétitivité de l'Industrie et des Services (DGCIS) a publié sur son site un récapitulatif concernant le crédit d'impôt en faveur des métiers d'art, suite aux modifications apportées le 29 décembre dernier par l'article 35 de la loi de finances rectificative pour 2012. Cet article a modifié les dispositions du Code Général des Impôts relatives au crédit d'impôt en faveur des métiers d'art qui est prorogé jusqu'au 31 décembre 2016, avec notamment :

- la définition des fonctions des salariés dont les salaires et charges sociales sont éligibles au crédit d'impôt : il s'agit des salariés "affectés à la création d'ouvrages réalisés en un seul exemplaire ou en petite série" (le texte définit également cette notion),
- le crédit d'impôt n'est plus soumis au respect de la règle "de minimis",
- un plafond de 30 000 € par an est introduit.

A noter que le crédit d'impôt est calculé au titre des dépenses exposées entre le 1<sup>er</sup> janvier 2013 et le 31 décembre 2016. Retrouvez toutes les informations relatives au crédit d'impôt en faveur des métiers d'art sur le site [www.dgcis.redressement-productif.gouv.fr](http://www.dgcis.redressement-productif.gouv.fr).

## Mise en œuvre du pacte pour l'artisanat



Le 23 janvier dernier, le gouvernement a annoncé la mise en œuvre du pacte pour l'artisanat. A travers sept enjeux stratégiques déclinés en 33 mesures concrètes, ce pacte poursuit un double objectif : favoriser le développement de l'artisanat en France et à l'international et assurer le renouvellement des générations pour préserver les savoir-faire. Ainsi, il prévoit notamment des actions de sensibilisation auprès des jeunes afin de renforcer l'attractivité des métiers du secteur, la création d'outils d'aide à la transmission d'entreprise ou encore l'intégration de la production artisanale dans la définition de la future Marque France.

Les sept enjeux stratégiques de ce pacte pour l'artisanat sont les suivants :

- Inciter les jeunes à s'orienter vers les filières de l'artisanat et renforcer l'attractivité de ces métiers, parfois méconnus ou confrontés à des pénuries de main-d'oeuvre.
- Faciliter la reprise d'entreprise et la transmission des savoir-faire : 63 % des sociétés artisanales ne sont pas reprises lors d'un départ à la retraite. Près de 30 000 artisans partiront chaque année à la retraite durant les cinq prochaines années.
- Promouvoir les savoir-faire et protéger les productions locales.
- Redéfinir le statut de l'artisan.
- Rénover le rôle des Chambres de Métiers et de l'Artisanat dans l'accompagnement de l'entreprise artisanale à tous les stades de son développement.
- Soutenir les entreprises artisanales dans leurs besoins de financement, via notamment la Banque publique d'investissement (BPI).
- Dynamiser la compétitivité des artisans dans un environnement économique plus favorable, à travers, notamment, des groupements d'entreprises ou coopératives artisanales.

Retrouvez l'intégralité du pacte pour l'artisanat sur [www.gouvernement.fr](http://www.gouvernement.fr).

## Portrait d'artiste : Yvan Mercier, ferronnier Art Déco

Ferronnier d'art depuis de nombreuses années, Yvan Mercier, alias Meyv, est spécialisé dans la ferronnerie Art Déco. Il crée sa propre collection de mobilier d'intérieur et vous propose de redécouvrir les lignes du fer forgé Art Déco. Après de nombreuses années de recherches, tant sur les points techniques que sur les lignes et les harmonies de ce style, Yvan Lemercier réalise entièrement à la main toutes les pièces qui composeront l'objet final, de la boule martelée en passant par la feuille de chêne ou de Gingko Biloba, les cannelures forgées, les volutes, la fleur de rose... [www.meyv-art-deco.com](http://www.meyv-art-deco.com)



## L'agenda des évènements à ne pas manquer !

### • Du 8 au 11 mars 2013 : Salon International de l'Art Contemporain

Réservé aux artistes professionnels (peinture, sculpture, mosaïque, photographie, nouvelle technologie...), éditeurs d'art, encadreurs, ce salon se tiendra Parc des expositions Chanot à Marseille. [www.siac-marseille.fr](http://www.siac-marseille.fr)

### • Du 9 au 10 mars 2013 : Salon des Métiers d'Art de Montluçon

Cette seconde édition accueille de nombreux artisans d'art regroupant différents métiers : bijoutiers, ferronniers, céramistes, ébénistes, potiers... Au fil des allées, contemplez les techniques traditionnelles et contemporaines grâce à de nombreuses démonstrations réalisées sur les stands. Centre Athanor, Montluçon. [www.centreathanor.com](http://www.centreathanor.com)

### • Du 15 au 22 mars 2013 : Semaine de l'Artisanat

La semaine nationale de l'Artisanat, organisée par l'Assemblée Permanente des Chambres de Métiers et de l'artisanat (APCMA) et l'Union professionnelle artisanale (UPA), portera sur le thème "Paroles d'artisans". Les artisans y proposeront des évènements pour témoigner de leurs carrières professionnelles et des débouchés dans le secteur des métiers. [www.semaine-nationale-artisanat.fr](http://www.semaine-nationale-artisanat.fr)

### • Du 27 mars au 1<sup>er</sup> avril 2013 : Pavillon des Arts et du Design

Événement fondateur pour les amateurs et collectionneurs internationaux d'Art et de Design, la prochaine édition du PAD se tiendra au sein du jardin des Tuileries afin d'accueillir une sélection toujours plus exigeante de galeries. L'édition 2013 du PAD cristallise plus que jamais son ambition éclectique et curieuse. Jardin des Tuileries, Paris. [www.pad-fairs.com](http://www.pad-fairs.com)

### • Du 16 au 19 avril 2013 : Industrie Lyon

Le Parc des expositions d'Eurexpo, accueillera le plus grand des salons dédiés aux technologies de production. Avec 850 exposants et marques représentées répartis sur 40 000 m<sup>2</sup> d'exposition. Eurexpo, Lyon. [www.industrie-expo.com](http://www.industrie-expo.com)

IFRAM - Pôle national d'Innovation pour l'Artisanat des Métaux

Rédaction : Nicolas Duez, Éric Quentin

2973, route de Duclair, 76360 VILLERS-ECALLES - Tél : 02 35 64 42 30

Internet : [www.ifram.fr](http://www.ifram.fr) / Courriel : [ifram@ifram.fr](mailto:ifram@ifram.fr)

